



**INSCRIPTION
EN PREMIÈRE ANNÉE SECONDAIRE**

Résumé des grandes lignes et
modalités pratiques (2025-2026)

QUAND?

La demande d'inscription ne peut se faire qu'une seule fois dans l'école secondaire de sa première préférence.

La période officielle des inscriptions est du:

27/01/2025 au 14/02/2025 inclus

Sur



En vous rendant sur notre site dès demain (15/01/25)

<https://college-st-michel.info>

Onglet: INSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS EN 1^e

Ou

via le **code QR**



L'ordre chronologique n'a aucune importance durant la période officielle réservée à la démarche d'inscription.



RAPPEL

Comment faire la demande d'inscription?



En se présentant au secrétariat des élèves avec:

Volet général du FUI (Formulaire unique d'inscription)

Fédération Wallonie-Bruxelles N° FUI : _____

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

A REMETTRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE 3^È PRÉFÉRENCE DU 6 FÉVRIER AU 10 MARS 2013

VOLET GÉNÉRAL

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE
(en cas d'erreur, veuillez barrer et corriger)

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Domicile actuel : _____

COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Nom(s) et prénom(s) : _____
Téléphone(s) : _____
Adresse(s) e-mail : _____
J'accepte de recevoir toute information relative à l'inscription par email : OUI NON
Adresse de contact (si vous souhaitez recevoir les courriers à une autre adresse que le domicile actuel) : _____

AUTRES DOMICILES
A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant.
Dans ce cas, vous devez fournir des documents provenant de votre Administration communale.
Attention : pour connaître les communes les plus prioritaires, rendez-vous simplement sur www.inscription.fwb.be ou par téléphone au 0800 188 05.

Domicile de 1^{er} parent : si les parents ne vivent pas ensemble, il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Il remplacera le domicile actuel de l'élève.
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle : en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la priorité de votre domicile à l'école primaire.

Le FUI est le formulaire d'inscription en tant que responsable des dossiers de copies à caractère personnel et respecte le consentement de l'enfant ou de son représentant légal. L'élève ou le représentant légal a le droit de refuser la fourniture de son dossier personnel. Une demande peut toutefois être formulée par le représentant légal, notamment en matière de copies à caractère personnel. Les données sont traitées en vertu de la législation applicable, notamment en matière de copies à caractère personnel. Le FUI est le formulaire d'inscription en tant que responsable des dossiers de copies à caractère personnel. Une demande peut toutefois être formulée par le représentant légal, notamment en matière de copies à caractère personnel. Les données sont traitées en vertu de la législation applicable, notamment en matière de copies à caractère personnel. Le FUI est le formulaire d'inscription en tant que responsable des dossiers de copies à caractère personnel. Une demande peut toutefois être formulée par le représentant légal, notamment en matière de copies à caractère personnel. Les données sont traitées en vertu de la législation applicable, notamment en matière de copies à caractère personnel.

Volet confidentiel (sous enveloppe fermée en mentionnant le Nom, prénom de l'enfant + n° FUI)

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

VOLET CONFIDENTIEL

A remettre sous enveloppe fermée lors de l'inscription si vous ne l'avez pas complété dans « Mon Espace Inscription »

COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone des personnes responsables : _____
Adresse(s) e-mail des personnes responsables (N/M/A/URCULU) : _____

ÉCOLE SECONDAIRE DE 1^È PRÉFÉRENCE (Inclure la même école que sur le volet général)

N° IASE : _____
Nom de l'école : _____
Rue et N° : _____
Code postal et localité : _____

ÉCOLE SECONDAIRE DE 2^È PRÉFÉRENCE

N° IASE : _____
Nom de l'école : _____
Rue et N° : _____
Code postal et localité : _____

ÉCOLE SECONDAIRE DE 3^È PRÉFÉRENCE

N° IASE : _____
Nom de l'école : _____
Rue et N° : _____
Code postal et localité : _____

ÉCOLE SECONDAIRE DE 4^È PRÉFÉRENCE

N° IASE : _____
Nom de l'école : _____
Rue et N° : _____
Code postal et localité : _____

La carte ID de l'enfant ou une copie (r/v)



Remarques

- Si vous ne possédez pas de FUI (pour les enfants qui ne sont pas issus de l'Enseignement en Communauté française), vous pouvez l'obtenir sur <https://inscription.cfwb.be/> ou nous le créerons ensemble.
- Rappel utile pour compléter le FUI:
 - N° FASE de l'**établissement** secondaire
Centre Scolaire Saint-Michel: **208**
 - N° FASE de l'**implantation** secondaire
Centre Scolaire Saint-Michel: **329**
- Le jour de l'inscription, vous recevrez un accusé de réception comme preuve de votre démarche d'inscription au Centre Scolaire Saint-Michel



L'attribution des places

Une école est déclarée complète si, à l'issue de la période d'inscription, elle a reçu un nombre de FUI supérieur à 102 % du nombre de places déclarées disponibles.

Le classement dit « école » (du 17 au 21 février inclus): **80%** des places sont attribuées selon l'ordre précis repris ci-après:

- Jusqu'à **49,4%** de places aux élèves prioritaires dans l'ordre précis:
 - 1) Les prioritaires « fratrie »;
 - 2) Les prioritaires « enfant en situation précaire »;
 - 3) Les prioritaires « enfant à besoins spécifiques »;
 - 4) Les prioritaires « interne »;
 - 5) Les prioritaires « parent prestant ».

Au sein de chaque priorité, les élèves sont classés sur base de leur indice composite.

- Jusqu'à **20,4%** des places aux élèves ISEF (issus d'écoles primaires ou fondamentales dites moins favorisées).
- **Si le quota de 20,4% d'élèves ISEF a été atteint**, l'école attribue **10,2%** de places à des **élèves NON-ISEF**.
- Le solde restant des 80% de places est attribué dans l'ordre suivant:
 - 1) Aux élèves prioritaires qui n'auraient pas été repris parmi les 49,4% précédents;
 - 2) Aux élèves non-prioritaires, ISEF ou non, dans l'ordre croissant de leur indice composite.

A chaque étape du classement, les élèves sont départagés sur base de leur indice composite (du plus élevé au plus faible).

L'attribution des places + dates importantes

Mi-mars

- La CoGi (Commission de Gouvernance des Inscriptions) procède à son classement pour les **22 %** restant.

Le 14 avril

- Reprise des inscriptions dites « chronologiques ».

Jusqu'au 18 août fin de journée

- Les listes d'attente sont intégralement maintenues.

Le 19 août

- Les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile sont supprimées au cours de la nuit précédente. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes même après la rentrée scolaire.

Documents complémentaires à fournir

Justifier un domicile

- **Domicile actuel de l'élève:** certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale;
- **Domicile du 2^e parent:** certificat de composition de ménage OU certificat de résidence principale;
- **Domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée:** certificat de résidence principale avec historique.



Documents complémentaires à fournir

Priorité fratrie

- **Pour les frères/sœurs:** une déclaration sur l'honneur que l'élève à inscrire a au moins un parent commun avec l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire. Les parents procéderont à cette déclaration en signant le FUI.
- **Pour les recompositions familiales:** la preuve que, au dernier jour ouvrable de la période d'inscription (16 février), l'un des parents de l'élève à inscrire a recomposé une famille avec l'un des parents de l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire, soit par mariage, soit par cohabitation légale, soit par domicile **depuis au moins un an** (composition de ménage).

Dans ce cas, il est possible que l'élève concerné ne réside pas sous le même toit en même temps et/ou qu'il ne soit pas domicilié avec un des responsables de cette nouvelle famille.

- **Pour toute autre situation,** la preuve que, au dernier jour ouvrable de la période d'inscription, l'élève à inscrire réside **depuis au moins un an** avec l'élève qui fréquente déjà l'école secondaire (composition de ménage).



Comment se calcule l'indice composite?

8 coefficients qui vont être multipliés ensemble:

1. La préférence (toujours = à 1,5 dans la 1^{re} préférence);
2. La proximité entre le domicile et l'école primaire;
3. La proximité entre le domicile et l'école secondaire;
4. La proximité entre l'école primaire et l'école secondaire;
5. L'immersion;
6. L'offre scolaire sur le territoire de la commune de l'école primaire;
7. Le partenariat pédagogique;
8. Le classement d'encadrement de l'école primaire.

→ S'il n'est pas possible de déterminer l'indice composite par manque de données (exemple: école primaire hors CFWB), votre enfant aura un indice moyen.

Pour toute simulation ou question: service des inscriptions 0800 188 55 ou inscription@cfwb.be
<https://inscription.cfwb.be>

C'est la COGI qui gère TOUT!





- Quel est l'indice composite moyen? Quel est l'indice le plus bas qui a obtenu sa place? *D'une année à l'autre cela change. Nous ne donnerons pas d'info exacte.*
- Combien d'enfants sur la liste d'attente obtiennent une place? *Généralement les 30 premiers ont plus de chances d'obtenir une place.*
- Mon enfant n'obtient pas sa place en 1^{re}, peut-on l'inscrire en 2^e année? *Pas de place en 2^e mais vous pouvez introduire une demande d'inscription sur notre site dès le mois d'octobre. En 3^e, + de possibilités.*
- Nous habitons dans une commune à facilités, quel sera notre indice? *Si l'enfant est scolarisé dans une école néerlandophone: indice moyen. Si école subventionnée FWB: calcul normal de l'indice.*
- Mon enfant n'étudie pas dans le système belge (communauté flamande, française), que faire? *Introduire une équivalence.*

Merci



Nous vous souhaitons une bonne visite